



UNITED NATIONS - NATIONS UNIES
International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia
Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie

Programme de sensibilisation du TPIY Rapport annuel 2012



Programme de sensibilisation du TPIY Rapport annuel 2012



Publié par le Programme de sensibilisation du Greffe du TPIY

Sous la direction de Nerma Jelačić

Conception rédactionnelle : Magdalena Spalińska

Gestion rédactionnelle : Rada Pejić-Sremac et Petar Finci

Graphisme : Leslie Hondebrink-Hermer

Photographies : Programme de sensibilisation du TPIY, Leslie Hondebrink-Hermer et Zoran Lešić

Avec la contribution de : Francesca Bowen, Helena Eggleston, Joanna Ellis Adwan, Aleksandar Kontić, Frederik Swinnen, Ljiljana Piteša et Carline Ameeralli

Traduction : Roland Descat

Tirage : 200 exemplaires

Imprimé aux Pays-Bas, 2013

Avant-propos du Président du TPIY	3
Le Programme de sensibilisation du TPIY	5
Sensibilisation auprès de la jeunesse	7
Sensibilisation auprès des médias	13
Sensibilisation auprès des communautés locales	19
Renforcement des capacités judiciaires	25
Annexes	29
Annexe I : Statistiques	30
Annexe II : Informations financières	33
Annexe III : Équipe du Programme de sensibilisation et coordonnées	34

Avant-propos



Juge Theodor Meron,
Président du TPIY

Photo : Zoran Lelić

Je suis très heureux de vous présenter le Rapport annuel 2012 du Programme de sensibilisation du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Créé par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies il y a deux décennies, le Tribunal s'est solennellement et fidèlement acquitté de son mandat visant à juger les personnes responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Ce faisant, le Tribunal a joué un rôle précurseur dans le domaine du droit international et a ouvert la voie à un certain nombre de nouvelles initiatives, tant internationales que nationales, visant à faire respecter la primauté du droit et à en finir avec l'impunité pour les crimes les plus odieux. Affaire après affaire, le Tribunal est également devenu le dépositaire d'un nombre considérable de documents, de dépositions et autres pièces relatives aux événements survenus en ex-Yougoslavie depuis 1991, dont une grande partie a été utilisée et analysée en détail dans des affaires jugées par le Tribunal. Le TPIY n'a eu de cesse d'accroître ses compétences exceptionnelles relativement aux questions d'ordre pratique – et aux problèmes – qui se posent pour mener des enquêtes et pour juger les personnes accusées des crimes les plus complexes que le monde ait jamais connus.

En somme, l'héritage que laissera le Tribunal lorsqu'il fermera ses portes est remarquable. Aussi, compte tenu de cet héritage et de l'importance qu'il y a de le partager avec des tiers, notamment avec les membres des communautés de l'ex-Yougoslavie, a été créé, en 1999, le Programme de sensibilisation. Né il y a plus d'une décennie, ce programme continue de servir pleinement la réalisation de cet objectif, en grande partie grâce à l'immense soutien que lui apporte depuis longtemps l'Union européenne, entre autres.

En 2012, le Programme de sensibilisation a grandement renouvelé son mode de communication et de partage de l'information en devenant très actif sur Internet. Comme il est dit dans ce rapport, le Programme de sensibilisation s'est amplement servi du site Internet du TPIY, ainsi que de ses comptes Facebook, YouTube, et Twitter, pour faire connaître au plus grand nombre les activités judiciaires du Tribunal et promouvoir les activités de sensibilisation à venir. Le nombre toujours croissant d'utilisateurs et d'abonnés à ces ressources en ligne démontre combien il est important pour le public du monde entier de pouvoir

consulter directement les informations sur le Tribunal.

En 2012, dans le cadre du Programme de sensibilisation, diverses mesures ont également été prises pour permettre un meilleur accès aux informations sur le Tribunal et ses travaux dans les pays de l'ex-Yougoslavie, et pour en favoriser la compréhension. La réalisation et la présentation d'un documentaire sur le rôle inédit qu'a joué le Tribunal en jugeant les personnes accusées de violences sexuelles commises en temps de guerre, et sa traduction en bosniaque/croate/serbe, en macédonien, et en albanais constituent un exemple significatif des projets de sensibilisation novateurs entrepris en ex-Yougoslavie. Une attention toute particulière a également consacré au jeune public de l'ex-Yougoslavie à travers l'organisation d'un certain nombre de présentations destinées à des lycéens ou des étudiants d'université. Comme il est indiqué dans ce rapport, ces rencontres permettent de faire connaître les travaux du Tribunal auprès des jeunes et de favoriser le dialogue et le débat. L'un des aspects majeurs des travaux du Programme de sensibilisation consiste à tendre la main aux communautés de la région, que ce soit par le biais de mesures favorisant l'échange de compétences entre spécialistes des domaines juridique et judiciaire ou par l'organisation d'un large éventail d'activités destinées au jeune public.

Par ailleurs, à La Haye, le Programme de sensibilisation a continué à favoriser l'échange d'informations et le dialogue direct à propos des travaux du Tribunal. Dans ce cadre, le Tribunal a accueilli des centaines de visiteurs pendant toute l'année 2012, notamment des groupes d'étudiants, des chercheurs, des représentants d'ONG et des professionnels.

Je suis reconnaissant aux membres du Programme de sensibilisation pour tous les efforts qu'ils ont déployés cette année afin de renforcer et d'accentuer la présence du Tribunal sur Internet, en menant des activités en ex-Yougoslavie et au siège du Tribunal, à La Haye. Même si son mandat touche à sa fin, les travaux et les réalisations du Tribunal trouveront des échos pendant de nombreuses années dans les pays de l'ex-Yougoslavie, dans les juridictions internationales et nationales, et dans le monde entier. Je suis fier des mesures qui ont été prises en 2012 pour préserver et renforcer cet héritage inestimable.

T. Meron

Programme de sensibilisation du TPIY



Nerma Jelačić,
chef du Service de communication

Le Tribunal est conscient du besoin de transparence de la justice. C'est pourquoi le Programme de sensibilisation met tout en œuvre pour que les procès menés au Tribunal et les décisions rendues soient compris à deux mille kilomètres de La Haye par ceux que nos travaux concernent au premier chef, à savoir les communautés de l'ex-Yougoslavie. Cela est d'autant plus impératif que la mission du TPIY touche maintenant à sa fin.

En cette période particulière de la vie du Tribunal, les efforts de sensibilisation ont dû redoubler d'intensité. Depuis deux ans, sous ma direction, nous mettons en œuvre notre nouvelle stratégie et cette nouvelle approche a été bien accueillie. Nous avons travaillé en 2012 sur un grand nombre de projets visant à présenter de façon claire et fidèle les travaux du TPIY aux populations de l'ex-Yougoslavie et du monde entier. J'espère que ce rapport montrera l'étendue de notre engagement, qui nous a conduits à partager des informations sur le rôle important du Tribunal dans le processus de transition avec les juridictions de l'ex-Yougoslavie.

La plupart de nos activités de sensibilisation sont mues par notre volonté de veiller à ce que les multiples réalisations du Tribunal et l'expérience acquise puissent profiter aux pays de l'ex-Yougoslavie dans les années à venir. Il est clair que l'héritage laissé par le Tribunal ne sera pas perçu de la même manière par tous ceux qu'il concerne. Il est toutefois important que les communautés de chacun des pays intéressés soient en mesure de consulter les archives du TPIY afin de les examiner et de les utiliser.

En 2010 et 2011, le dialogue sur l'héritage du TPIY a été véritablement engagé à l'occasion de deux grandes conférences organisées à La Haye et s'est poursuivi cette année, dans la région, dans le cadre du Programme de sensibilisation. Des conférences organisées en Bosnie-Herzégovine et en Croatie ont attiré plus de 250 participants, issus pour la plupart de la région, qui ont recherché quels outils et méthodes permettraient d'intégrer l'héritage du Tribunal dans le tissu social et la pratique judiciaire de leurs pays.

L'héritage du Tribunal ne profite pas seulement aux responsables. En effet, les activités menées auprès du jeune public ont constitué l'une des initiatives de sensibilisation les plus réussies cette année. Initié en

2011, le projet destiné à la jeunesse n'a véritablement été mis en œuvre qu'en 2012. Des fonctionnaires du Tribunal ont travaillé avec près de 3 500 lycéens et étudiants d'université de toute l'ex-Yougoslavie. Ces rencontres ont permis aux participants d'être informés des travaux du TPIY et d'en débattre. Elles ont surtout donné aux jeunes l'occasion de réfléchir au rôle des tribunaux et à leur possible contribution à la reconstruction après le conflit dans les années à venir.

Le Tribunal a joué un rôle clé pour que soit mis un terme à l'impunité pour les violences sexuelles commises en temps de guerre. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui considèrent cette contribution comme l'une des plus importantes à l'héritage de notre Tribunal. Il n'est donc pas surprenant que la nouvelle série de documentaires du Programme de sensibilisation sur les réalisations du TPIY ait débuté par un film sur la question. Diffusé en 2012 à l'occasion de quinze rencontres organisées dans les pays de l'ex-Yougoslavie, le documentaire a reçu un accueil favorable tant du public que des médias. Il a non seulement mieux fait connaître les travaux du TPIY, mais a également permis de prolonger le débat sur les violences sexuelles commises lors du conflit des Balkans.

Forts de cette année fructueuse du Programme de sensibilisation du Tribunal, c'est avec enthousiasme que nous nous tournons vers 2013, année qui marque le 20^e anniversaire du Tribunal. Nous espérons bien continuer à travailler main dans la main avec tous les services du Tribunal et, avant tout, avec les communautés de l'ex-Yougoslavie.

Sensibilisation auprès de la jeunesse

PRÉSENTATIONS DANS DES LYCÉES ET UNIVERSITÉS

Une année à marquer d'une pierre blanche pour les activités de sensibilisation auprès des jeunes



Le projet du TPIY destiné à informer les jeunes générations des pays de l'ex-Yougoslavie a atteint son point culminant au cours de l'année 2012. En 2011, le Tribunal a entamé une série de présentations dans des lycées de Bosnie-Herzégovine afin d'expliquer les travaux du TPIY et la façon dont il a contribué à traduire en justice les principaux auteurs présumés des atrocités commises pendant le conflit. Inviter le jeune public à débattre de ces questions constitue un aspect important des activités du Programme de sensibilisation.

En 2012, avec le soutien du Gouvernement finlandais, le Programme de sensibilisation a étendu son projet à d'autres établissements d'enseignement de Croatie, de Serbie et du Kosovo. Les représentants du Programme de sensibilisation dans les pays de l'ex-Yougoslavie ont invité les élèves à débattre de questions relatives à la justice et à l'établissement des responsabilités, en leur donnant un aperçu des constatations et des conclusions du TPIY dans certaines affaires. Par exemple, en Bosnie-Herzégovine, les représentants du Programme de sensibilisation ont abordé avec les élèves de Srebrenica les jugements rendus par le Tribunal relatifs aux crimes commis dans leur communauté, notamment le massacre de Musulmans de Bosnie, qualifié de génocide dans le cadre du jugement et de l'appel rendus dans l'affaire *Krstić*, ainsi qu'aux crimes de guerre à l'encontre des civils serbes. Il ressort des interventions d'un grand nombre d'étudiants, faites pendant les présentations, qu'il est indispensable de fournir des informations exactes et faciles d'accès au sujet du Tribunal, notamment afin de combattre les idées reçues à son sujet. Ainsi, pour reprendre les paroles d'un étudiant, « *l'ignorance instaure une distance entre les personnes de nationalités différentes* ».

Le projet s'adressait également à des étudiants d'université en droit, en science politique et autres matières. Des experts et des praticiens en poste au TPIY (La Haye) se sont rendus dans des établissements d'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine, en Serbie, en Croatie, au Kosovo, au Monténégro et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, pour y donner des conférences sur des sujets spécifiques liés aux domaines d'étude des étudiants. Ces exposés avaient pour but de mieux leur faire connaître le droit international pénal et son application par le TPIY.

La question des violences sexuelles commises pendant le conflit a été abordée dans de nombreuses universités. Un

Les lycéens de toute la région croient en la réconciliation

Plus de 60 % des lycéens ayant participé au projet ont reconnu que le Tribunal avait œuvré en faveur de la répression des crimes de guerre. Un certain nombre d'entre eux ont fait remarquer que le Tribunal avait contribué à la paix et à la stabilisation de la région. De l'avis de tous (96 %), les auteurs de crimes de guerre devraient être punis de la même manière, quelles que soient leur appartenance ethnique ou leur nationalité. Plus de la moitié des lycéens interrogés (51,4 %) croient en la réconciliation dans leur propre pays.

professeur de droit de Belgrade a ainsi salué le fait que le TPIY a donné aux étudiants « *l'excellente occasion de mieux connaître sa jurisprudence relative aux crimes sexuels, si l'on garde tout particulièrement à l'esprit que le TPIY a contribué au développement du droit international pénal, en définissant notamment les crimes sexuels* ».

Les responsables du Programme de sensibilisation sont fiers d'avoir fait, au total, 80 présentations et conférences, devant environ 1 800 lycéens et 1 600 étudiants d'université. Grâce au soutien constant du Gouvernement de Finlande, le projet éducatif auprès du jeune public se poursuivra en 2013.

VISITES D'ÉTUDE

Le Tribunal accueille des étudiants de l'ex-Yougoslavie



Pour la troisième fois en trois ans, le Programme de sensibilisation a accueilli un groupe d'étudiants de Serbie dont la Mission de l'OSCE en Serbie a assuré le déplacement à La Haye.

En 2012, le Programme de sensibilisation a continué à organiser des visites au Tribunal, donnant aux étudiants internationaux et aux jeunes gens de l'ex-Yougoslavie la possibilité de s'informer directement sur les travaux du TPIY.

Le fait de permettre aux jeunes d'assister au procès depuis les galeries publiques ou de poser directement des questions à des représentants du TPIY les aide à se forger leurs propres idées et opinions au sujet du Tribunal. Les visites constituent également pour le Tribunal une plateforme idéale pour éclairer le jeune public sur les éléments de preuve présentés dans des affaires liées à des événements survenus dans toute l'ex-Yougoslavie, et pour faciliter le débat sur la façon dont le TPIY a contribué à mettre un terme à l'impunité.

Les responsables du Programme de sensibilisation adaptent le programme de chaque visite en demandant aux visiteurs de préciser les sujets qui les intéressent et le but général de leur venue. C'est ainsi que 20 étudiants de Serbie, de Croatie, d'Allemagne et de France, bénéficiant du soutien de l'organisation non gouvernementale régionale Youth Initiative for Human Rights, ont appris comment les procès pour crimes de guerre avaient influé sur leurs pays respectifs sur les plans juridique, politique et sociétal. Neuf fonctionnaires issus de différentes sections du Tribunal ont donné des présentations dans leurs domaines de spécialité, offrant ainsi aux étudiants l'occasion unique de débattre avec certains des praticiens du droit international pénal les plus expérimentés au monde.

Le Programme de sensibilisation espère encourager le jeune public à façonner ses outils de réflexion afin qu'il se forge ses propres opinions sur les événements survenus en ex-Yougoslavie et soutienne le processus d'acceptation du passé dans la région.

Les jeunes de Serbie et de Croatie ont trouvé qu'il était important d'obtenir des informations qui ne leur parviennent pas par le biais des médias traditionnels, de poser des questions à la porte-parole et au Procureur et de dissiper les idées reçues propagées en raison de la pression de l'opinion publique dans les Balkan.

Jasmina Lazović, coordinatrice du projet « *Crimes de guerre et procès* » de l'ONG Youth Initiative for Human Rights

PROJET DE STAGES AU SEIN DU BUREAU DU PROCUREUR

De jeunes professionnels des pays de l'ex-Yougoslavie reçoivent des informations de première main sur le Règlement de procédure et de preuve du TPIY

Pour la quatrième année consécutive, la Commission européenne a apporté son généreux soutien au Bureau du Procureur en facilitant l'organisation de stages destinés à de jeunes professionnels de l'ex-Yougoslavie. Les stagiaires sélectionnés apportent une aide directe aux équipes du Bureau du Procureur chargées d'exercer les poursuites en première instance et acquièrent des compétences qui renforceront la capacité des instances régionales à juger des affaires pénales complexes, notamment les violations du droit international humanitaire commises pendant le conflit en ex-Yougoslavie.

En septembre 2012 s'est ouvert le huitième cycle de stages pour de jeunes professionnels. À ce jour, plus de 50 d'entre eux ont suivi une formation auprès du Bureau du Procureur.

Les stagiaires ont également eu, à plusieurs reprises, la possibilité de partager leur expérience et leurs vues avec des étudiants en droit de la région de l'ex-Yougoslavie, lors de visites au Tribunal organisées par le Programme de sensibilisation. De telles rencontres, qui ont permis aux stagiaires d'établir des liens avec leurs pairs, sont apparues comme un autre atout du programme de stages.

L'un des participants du projet en a parlé en ces termes :

« Je trouve le programme de stages du TPIY très intéressant et utile pour acquérir des connaissances fondamentales ou précises dans le domaine du droit international pénal et de la procédure pénale. Par ailleurs, pour moi, en tant que jeune personne s'intéressant particulièrement au droit international pénal, c'est un grand honneur et une expérience exceptionnelle que de faire partie d'une équipe qui participe aux travaux du TPIY. »

Le plus grand bénéfice que j'ai tiré de mon stage, c'est l'expérience acquise en matière de préparation et de conduite de contre-interrogatoire.

J'ai été agréablement surpris de l'attitude et de la façon de travailler de mon superviseur et de tous les substituts du Procureur de mon équipe qui ont rendu mon travail ici beaucoup plus facile et agréable. »



Huit jeunes professionnels de l'ex-Yougoslavie ont débuté leur stage auprès du Bureau du Procureur en septembre 2012.

Je travaille avec de jeunes professionnels engagés de la région depuis 2009. La maîtrise de leur langue maternelle constitue un atout essentiel pour les équipes chargées des procès. Ils possèdent pour la plupart d'excellentes capacités d'analyse, ce qui leur permet, entre autres, d'examiner et d'évaluer un nombre considérable de témoignages et de pièces documentaires, en portant une attention toute particulière aux éléments de preuve qui lient les plus hauts responsables aux crimes graves commis pendant le conflit armé en Bosnie-Herzégovine.

Ann Sutherland, substitut du Procureur

ACTIVITÉS

Temps forts



Le Tribunal participe au cours d'été sur les droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine

Le 9 mars 2012, Almir Alić, représentant du Programme de sensibilisation en Bosnie-Herzégovine, a fait un exposé sur le TPIY et la transition avec les juridictions internes devant un groupe de 25 participants inscrits au cours Human Rights School for Youth à Bijeljina.

Des jeunes issus des deux entités de Bosnie-Herzégovine y ont assisté, certains d'entre eux venant de Zvornik, de Maglaj, et de Teslić. Les commentaires sur cette rencontre ont été très positifs et les étudiants ont exprimé le souhait que ce projet soit reconduit la prochaine année universitaire.

Le cours Human Rights School for Youth a été organisé par le Comité d'Helsinki pour les droits de l'homme de la Republika Srpska.



Des témoignages qui favorisent le débat sur l'héritage du TPIY

La rencontre de Christopher Fry, représentant du Programme de sensibilisation en Croatie, avec un groupe d'étudiants de l'Université de Zagreb, en avril 2012, figure parmi les événements les plus réussis organisés par le Programme de sensibilisation en Croatie.

Les étudiants ont vu un document vidéo dans lequel des témoins relataient certains événements qu'ils avaient vécus pendant le conflit. L'un des participants a déclaré que ces témoignages « *nous seront utiles, aujourd'hui comme à l'avenir, pour comprendre ce qui s'est réellement passé pendant le conflit* ».

Cette rencontre était organisée par l'ONG Youth Initiative for Human Rights, dans le cadre de son Programme de transition vers les juridictions de l'ex-Yougoslavie.



Des centaines d'étudiants d'université assistent à des conférences en ex-République yougoslave de Macédoine

Des représentants du TPIY ont donné des conférences devant plus de 400 étudiants et universitaires en science politique et en droit dans sept universités de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ces conférences, et les débats qui ont suivi, ont porté notamment sur la question de la responsabilité du supérieur hiérarchique et sur la pratique du TPIY pour juger les crimes de guerre.

Cette initiative a rencontré un franc succès, et les étudiants des universités de Gostivar, de Struga et de Skopje ont exprimé leur souhait de participer, à l'avenir, aux activités de sensibilisation. Les participants ont souligné que d'autres conférences et documents vidéo éducatifs permettraient d'offrir une perspective intéressante sur les travaux du Tribunal.



Documentaire et débats pour faire connaître le TPIY aux étudiants

En mars, le documentaire *Meeting* a été projeté devant 150 lycéens serbes de Novi Pazar, de Kruševac, de Belgrade, et de Šabac. Organisée par le Belgrade Centre for Human Rights, cette projection a particulièrement bien introduit la présentation que Morgiana Brading, représentante du Programme de sensibilisation en Serbie, a faite sur les réalisations et l'héritage du Tribunal.

Les jeunes protagonistes du documentaire exprimaient leur désir de mieux connaître le conflit en ex-Yougoslavie, désir que de nombreux étudiants ont déclaré partager. La présentation a été suivie de débats, au cours desquels les élèves se sont dits préoccupés par le fait que leur génération n'est pas bien informée sur les travaux du Tribunal et le conflit en ex-Yougoslavie.



Présence du TPIY au Festival des enfants à Sarajevo

Une série de présentations a été organisée à l'intention de centaines d'élèves d'école primaire de différentes parties de Bosnie-Herzégovine à l'occasion du 9e Festival des enfants à Sarajevo. Les jeunes participants ont témoigné un vif intérêt aux travaux du TPIY.

Le jeune public s'est montré très désireux d'en savoir plus sur le Tribunal. Les enfants connaissaient déjà bien certaines des affaires en cours dans les prétoires mais souhaitaient en savoir plus sur l'organisation dans son ensemble.

Au cours d'une rencontre avec les représentants du Programme de sensibilisation, les enfants ont posé des questions sur le mandat du TPIY, la durée des procès et sur le quartier pénitentiaire des Nations Unies. Ils ont ensuite réfléchi à ce que les jeunes générations peuvent faire pour qu'il n'y ait plus jamais de conflit. Tous ont été invités à consulter le site Internet du Tribunal et les sites des réseaux sociaux afin de se renseigner davantage sur ses travaux.

Sensibilisation auprès des médias

TRAVAILLER AVEC LES MÉDIAS

Des informations rapides et fiables pour les médias de l'ex-Yougoslavie



Photo : Leslie Hondelink-Herner

C'est l'activité des prétoires du Tribunal qui a servi de cadre aux efforts de sensibilisation à l'intention des médias pendant l'année 2012. En effet, plusieurs procès ont franchi des étapes décisives présentant un intérêt majeur pour les journalistes de l'ex-Yougoslavie. Veiller à ce que les journalistes aient accès à des informations exactes et actualisées sur les procès, et puissent disposer de documents audiovisuels pour assurer la couverture des événements, est demeuré l'une des tâches principales du Bureau de presse, qui a travaillé en collaboration avec le personnel du Programme de sensibilisation dans les antennes du Tribunal.

En 2012, les audiences dans certains procès ont eu un grand retentissement et ont fait l'objet d'une importante couverture médiatique en ex-Yougoslavie et dans le monde entier. Au mois de mai, les déclarations liminaires dans le cadre du procès de Ratko Mladić ont attiré plus de 130 journalistes au Tribunal, dont 25 d'ex-Yougoslavie. D'autres événements majeurs ont également retenu l'attention, notamment le début de la présentation des moyens de la Défense dans l'affaire *Karadžić*, l'ouverture du procès du dernier fugitif arrêté, Goran Hadžić, et les jugements rendus dans l'affaire *Gotovina et Markač*, et dans l'affaire *Haradinaj et consorts*.

Pour chacun de ces événements, le Bureau de presse a veillé à ce que les journalistes de la région puissent accéder aux galeries publiques et consulter les informations relatives à ces procès dans les langues de la région. Les membres du Programme de sensibilisation dans la région ont également continué à entretenir des relations ouvertes avec les journalistes, et des représentants du programme ont participé à des émissions de télévision et de radio locales, et ont donné des entretiens à la presse, afin de mieux faire connaître les affaires jugées par le TPIY ainsi que les activités menées, notamment dans le cadre des projets de sensibilisation. Les plus hauts responsables du

Tribunal n'ont pas non plus oublié que les populations de la région tiennent à ce qu'ils s'adressent à elles directement. Le Président du Tribunal, Theodor Meron, a accordé un certain nombre d'entretiens, notamment au quotidien serbe *Vesti*, au quotidien de Bosnie *Dnevni Avaz*, et à l'agence de presse serbe *Tanjug*. Il a parlé du soutien apporté par le Tribunal aux juridictions nationales qui continuent à renforcer leur capacité de poursuivre et de juger les auteurs de crimes de guerre.

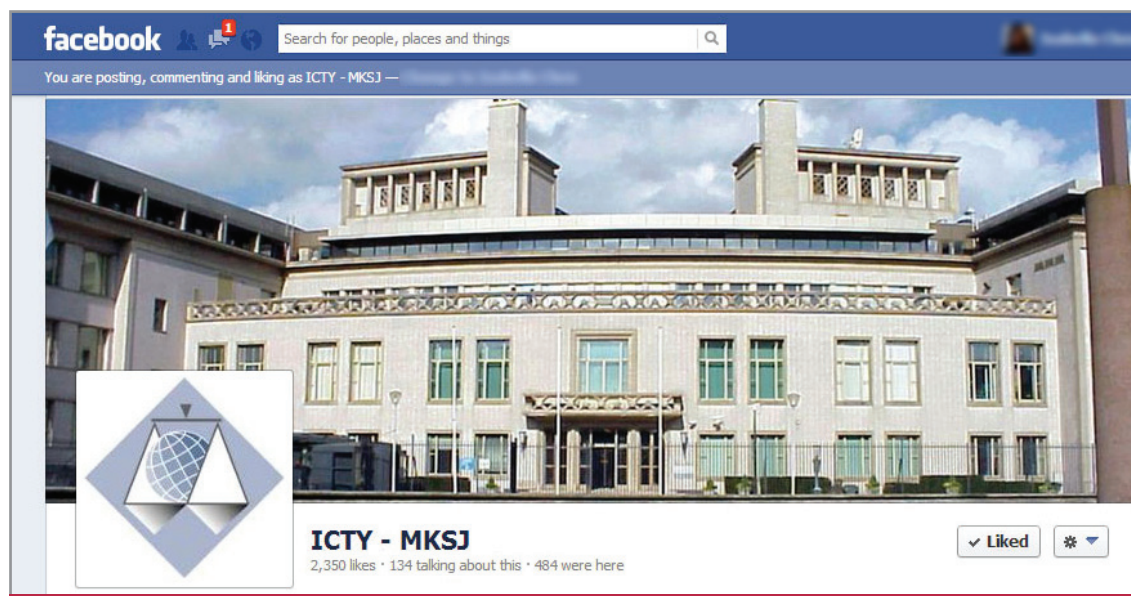
Tout au long de l'année 2012, le Procureur Serge Brammertz a accordé un certain nombre d'entretiens à des journalistes d'ex-Yougoslavie ou du monde entier, qu'il a rencontrés fréquemment au cours de ses missions en Bosnie-Herzégovine et en Serbie. Il a donné une conférence de presse à l'occasion de chacune de ses deux missions à Belgrade et s'est entretenu avec un certain nombre de journalistes de la télévision et de la presse écrite à Sarajevo.

Non seulement les médias ont joué un rôle important dans la création du Tribunal il y a 20 ans, mais ils ont aussi attiré l'attention des communautés de l'ex-Yougoslavie et du monde entier sur ses procès.

Magdalena Spalińska, porte-parole du Greffe et des Chambres du Tribunal

RÉSEAUX SOCIAUX

Succès du TPIY sur Facebook et sur d'autres réseaux sociaux



La page Facebook du TPIY, lancée en 2012, a rapidement rencontré du succès dans les pays de l'ex-Yougoslavie. Quarante pour cent des visites de cette page proviennent de cette région.

Le Tribunal a lancé sa page Facebook au début de l'année 2012 et, au mois de décembre, plus d'un millier de personnes avaient « aimé » cette page. En moyenne, 700 personnes la consultent chaque mois et 10 000 autres personnes ont également consulté son contenu grâce aux nouveaux fils d'actualité ou parce que des amis l'ont partagé avec eux.

La page Facebook du TPIY offre, en même temps que le site officiel du Tribunal, un accès rapide et aisé à certaines informations. Ainsi, les déclarations de témoins, normalement accessibles au moyen de recherches dans la base de données judiciaires, sont maintenant directement disponibles à partir de liens sur la page Facebook, et sont assorties de brèves informations sur les témoins concernés et l'objet de leur déposition.

Un certain nombre d'autres informations sont également disponibles sur Facebook : jugements, actualité du Tribunal, projets de sensibilisation, articles sur le TPIY et importantes nouvelles émanant de l'ONU au sujet de l'ex-Yougoslavie.

Facebook s'est révélée une plateforme de communication utile pour le Tribunal. Il s'agit du réseau social le plus populaire dans les pays de l'ex-Yougoslavie, et 40 % des consultations de ces pages se font depuis cette région.

Le compte Twitter du Tribunal a été lancé en octobre 2010 et a rencontré un succès croissant tout au long de l'année 2012, avec, en moyenne, plus de 100 abonnés supplémentaires par mois. La plateforme Twitter séduit

tout particulièrement ceux qui veulent pouvoir obtenir rapidement des informations succinctes.

La chaîne YouTube du TPIY continue à susciter beaucoup d'intérêt, avec plus de 400 000 visites en 2012. Quatre-vingts pour cent des vidéos de comparutions initiales et de jugements mises aux archives du Tribunal sont actuellement disponibles en ligne, et le reste le sera dans le courant de l'année 2013. Cela signifie que tout le monde peut maintenant suivre les travaux du TPIY grâce à la vidéo – ce qui revêt une importance toute particulière pour les habitants de l'ex-Yougoslavie. L'année dernière, les vidéos les plus regardées ont été celle de l'ouverture du procès de Ratko Mladić, et celle du jugement rendu contre le témoin Shefqet Kabashi dans le cadre de l'affaire Haradinaj et consorts. Les vidéos dans la rubrique « Paroles de victimes », montrant les témoignages de personnes issues de tous les milieux venues déposer devant le Tribunal, sont également très regardées.

Ces archives en ligne sont un des outils essentiels du Programme de sensibilisation : dans quelques années, lorsque le TPIY aura fermé ses portes, quiconque ayant accès à Internet pourra consulter les innombrables vidéos des procès tenus devant le Tribunal. Grâce à la consultation des archives, les utilisateurs du site Internet pourront voir par eux-mêmes comment ont été jugés les principaux responsables présumés des atrocités commises pendant le conflit des Balkans.

SITE INTERNET DU TPIY

Création de nouvelles pages Internet

En 2012, le site Internet du Tribunal, dont les contenus relatifs au Programme de sensibilisation sont régulièrement enrichis et mis à jour, a attiré son plus grand nombre de visiteurs à ce jour.

Plus de 4,2 millions de visites du site Internet du Tribunal ont été enregistrées, soit 14 % de plus que l'année précédente. Depuis son lancement en 2008, la nouvelle version du site Internet du Tribunal a attiré plus de 14 millions de visiteurs au total. En 2012, près de 18 000 documents – qu'il s'agisse d'écritures, du Statut du Tribunal ou d'outils d'information conçus par le Service de communication – ont été consultés 610 000 fois au total sur le site Internet. Des visiteurs de plus de 200 pays et territoires ont consulté le site Internet, dont presque un tiers depuis les pays de l'ex-Yougoslavie.

En 2012, le pic a été atteint au mois de mars, lors du réquisitoire et de la plaidoirie dans le cadre du procès de Vojislav Šešelj, le Président du Parti radical serbe, et au mois de novembre, à l'occasion du prononcé de l'arrêt dans l'affaire relative aux deux généraux croates Ante Gotovina et Mladen Markač. Le nouveau procès de Ramush Haradinaj, l'ancien commandant de l'Armée de libération du Kosovo et de ses coaccusés, et l'ouverture du procès de Ratko Mladić ont également suscité beaucoup d'intérêt.

Les pages Internet consacrées au Programme de sensibilisation ont été réorganisées au cours de l'année 2012, pour mieux mettre en valeur la gamme des activités de sensibilisation menées pendant cette période. Ainsi, le nouveau format de la page consacrée à l'actualité du Programme de sensibilisation met tout particulièrement en valeur les présentations données dans les lycées et les universités des pays de l'ex-Yougoslavie.

La carte interactive a fait l'objet d'une refonte complète l'année dernière. Elle constitue l'une des meilleures sources d'information sur les crimes sur lesquels le TPIY a mené des enquêtes et a rendu des jugements. Y figurent de nombreuses régions géographiques frappées par le conflit et chacune d'entre elles est accompagnée d'un bref aperçu des affaires dont le TPIY a été saisi. À présent consultable en cinq langues, la nouvelle carte a reçu un écho très favorable. Elle continuera d'être améliorée et enrichie par de nouveaux documents tels que les vidéos de jugements.

Autre amélioration remarquable pour les utilisateurs des pays de l'ex-Yougoslavie : le Tribunal dispose maintenant de dispositifs de retransmission des procès en flux continu de qualité supérieure. Le nouveau système comporte 12

canaux audio et vidéo, tenant compte des différentes langues pour lesquelles l'interprétation est assurée en salle d'audience. Ces nouveaux dispositifs offrent une meilleure image, une meilleure qualité sonore et une plus grande fiabilité. C'est suite à une enquête menée en 2011 auprès des utilisateurs, qui avaient estimé que la retransmission en flux continu constituerait l'un des principaux apports au site, que ces nouveaux dispositifs ont été introduits.

Le site Internet du Mécanisme pour les Tribunaux internationaux (MTPI) a été lancé le 1^{er} juillet, jour de l'inauguration de cette nouvelle institution. L'intégralité du site, y compris sa structure, son contenu et sa présentation, a été conçue en 2012. Initialement mis en ligne en anglais et en français, puis en Kinyarwanda, le site Internet a ensuite été traduit en B/C/S par l'équipe du Programme de sensibilisation. Les utilisateurs du site en ex-Yougoslavie ont ainsi pu mieux connaître le MTPI avant l'entrée en fonction de la Division de La Haye en 2013.



La carte interactive fournit un grand nombre d'informations concernant les affaires instruites et jugées par le TPIY. Disponible en cinq langues, la carte sera enrichie par de nouveaux documents, tels que les vidéos de jugements.

ACTIVITÉS

Temps forts



Photo : Leslie Hondelbrink-Hermer

Ouverture des procès de Ratko Mladić et de Goran Hadžić et début de la présentation des moyens à décharge dans l'affaire *Karadžić*

Les 16 et 17 mai 2012, les déclarations liminaires de l'Accusation dans le procès de l'ancien commandant des Serbes de Bosnie, Ratko Mladić, ont tout particulièrement attiré l'attention des médias. Sur près de 150 journalistes venus assister aux audiences, 25 travaillaient pour les principaux médias de la presse écrite et de la télévision de Serbie, de Bosnie-Herzégovine et de Croatie. Les déclarations liminaires de l'Accusation ont été également diffusées sur les réseaux sociaux du Tribunal et ont été rapidement mises en ligne sur YouTube, sur Facebook, et sur le site Internet du Tribunal. Pendant toute la phase préalable au procès, les agences de presse régionales, en particulier celles de Bosnie-Herzégovine, ont continué à suivre l'évolution de l'affaire presque quotidiennement.

D'autres affaires ont également suscité un vif intérêt dans les médias. Le 16 octobre, à l'occasion de l'ouverture du procès de Goran Hadžić, ancien Président de la région autonome serbe autoproclamée de Krajina, et du début de la présentation des moyens à décharge dans l'affaire *Karadžić*, ancien Président de Republika Srpska, plus de 40 journalistes, dont dix venaient de l'ex-Yougoslavie, étaient présents pour couvrir ces audiences.



Des reporters et des journalistes des Balkans suivent une formation au TPIY

En janvier, le représentant du Programme de sensibilisation à Sarajevo, Almir Alić, et le chef du Service de communication, Nerma Jelačić, ont organisé une formation destinée à un groupe de huit journalistes et reporters de Balkan Investigative Reporting Network (BIRN) sur la façon d'utiliser au mieux les ressources du TPIY.

Au cours de cette formation interactive, les participants ont appris comment consulter les documents clés et les comptes rendus d'audience du TPIY, et comment utiliser sa base de données judiciaires et l'outil de recherche de la base de données de la Chambre d'appel.

Les participants à la formation – venus de Serbie, de Croatie, de Bosnie-Herzégovine, du Kosovo, et de l'ex-République yougoslave de Macédoine – couvrent quotidiennement les activités du TPIY, ainsi que les procès pour crimes de guerre menés devant les juridictions nationales. Ils ont tenu à souligner combien, selon eux, les enseignements tirés de cette formation seraient utiles dans leur travail.

Anisa Sućeska, directrice de BIRN a demandé la tenue de formations similaires à l'avenir, pour permettre à encore plus de journalistes de l'ex-Yougoslavie d'y participer.



Visite au Tribunal d'observateurs chargés du suivi des affaires et de journalistes croates

Au mois de mars, le Programme de sensibilisation a accueilli un groupe de 18 journalistes et observateurs chargés du suivi des procès pour crimes de guerre, venus de Croatie dans le cadre d'une visite d'étude d'une semaine au Tribunal.

Ils ont rencontré le Procureur, le Greffier, des membres des équipes de la défense ainsi que d'autres hauts responsables de chaque section du Tribunal. Les participants ont suivi des exposés donnés par des représentants du Programme de sensibilisation sur plusieurs aspects des travaux du Tribunal, notamment sa pratique en matière d'application des peines, le fonctionnement du quartier pénitentiaire et sa coopération avec les victimes de violences sexuelles.

Les visiteurs ont aussi assisté au réquisitoire et à la plaidoirie dans l'affaire *Šešelj*, couvrant l'évènement pour leurs médias respectifs.

Cette visite est organisée par l'ONG croate Documenta – Centre for Dealing with the Past dans le cadre des initiatives qu'elle ne cesse de prendre pour améliorer la connaissance du conflit en ex-Yougoslavie et encourager le dialogue.

Sensibilisation
auprès des
communautés
locales

DOCUMENTAIRE : *LES VIOLENCES SEXUELLES ET LE TRIOMPHE DE LA JUSTICE*

Large succès du premier documentaire réalisé par le Programme de sensibilisation diffusé à La Haye et à l'occasion d'un certain nombre d'événements organisés dans la région



Photo : Zoran Lešić

Tout au long de l'année 2012, le Programme de sensibilisation a travaillé à la promotion et à la distribution de son documentaire long-métrage intitulé *Les violences sexuelles et le triomphe de la justice*. Ce documentaire montre le rôle joué par le Tribunal dans la poursuite et le jugement des auteurs de violences sexuelles commises en temps de guerre. Il comprend des entretiens avec des hauts responsables du Tribunal, anciennement ou actuellement en fonction, ainsi que des récits de témoins et de survivants de violences sexuelles qui ont déposé devant le TPIY.

Le documentaire a été diffusé pour la première fois le 31 janvier 2012, à La Haye. Plus d'une centaine de personnes ont assisté à cette rencontre, notamment des hauts représentants du Tribunal, des membres du corps diplomatique, des représentants d'autres juridictions internationales, des membres d'ONG, des journalistes et des étudiants. Ce film a reçu un accueil élogieux pour avoir mis en lumière l'apport capital du Tribunal au droit international pénal. La projection a été suivie d'une table ronde organisée avec de hauts responsables du TPIY et de la Cour pénale internationale. Les hauts responsables ont abordé la question des défis que posent la poursuite des crimes de violences sexuelles, le rôle de la CPI et des juridictions internes dans la lutte contre l'impunité, et les difficultés qui se présentent pour amener les témoins à déposer tout en leur apportant le soutien nécessaire.

La tenue de cette rencontre a servi de modèle en vue des projections qui seront organisées dans les pays de l'ex-Yougoslavie et le documentaire a été diffusé dans la région tout au long de l'année 2012. La première présentation eu lieu au mois de mars à Zagreb (Croatie)

et d'autres rencontres similaires ont été organisées à Sarajevo, à Tuzla, à Prijedor et à Mostar (Bosnie-Herzégovine), ainsi qu'à Belgrade et à Novi Sad (Serbie). La série de présentations s'est achevée à la fin du mois de novembre à Skopje et à Tetovo (ex-République yougoslave de Macédoine).

Chacune de ces rencontres a réuni de nombreux représentants d'organisations de la société civile et de groupes citoyens (notamment des représentants des victimes et des organisations de défense des droits de la femme et des droits de l'homme), des représentants des médias, des milieux universitaires et juridiques, ainsi qu'un certain nombre de représentants internationaux. Les participants ont écouté d'éminents experts de la région évoquer un certain nombre de questions abordées dans le documentaire, portant sur le rôle du Tribunal dans la lutte contre l'impunité pour les violences sexuelles commises pendant les conflits, ou sur le soutien apporté aux victimes pour les aider à surmonter leur traumatisme et à vivre normalement. La presse et les médias électroniques de la région ont porté un vif intérêt à ces rencontres.

Marijana Toma, historienne et représentante de l'organisation Humanitarian Law Centre, a déclaré après avoir assisté à la première du documentaire à Belgrade : « *Pendant le conflit armé en ex-Yougoslavie, le viol et les violences sexuelles étaient très largement utilisés comme armes de guerre. Ces crimes ont fait perdre tout sentiment de dignité aux victimes qui vivront à jamais dans la souffrance. Il est donc capital que les crimes de violences sexuelles soient punis par le Tribunal et qu'ils aient fait l'objet d'une attention particulière. Nous ne devrions jamais oublier le courage des hommes et des femmes qui ont trouvé*

la force de témoigner devant le TPIY, obligeant ainsi les auteurs de ces crimes à reconnaître la réalité de leurs crimes atroces. »

Par ailleurs, un certain nombre de tables rondes et de séminaires ont été organisés en Croatie et en Serbie, au cours desquels le documentaire *Les violences sexuelles et le triomphe de la justice* a été projeté et a permis de lancer des discussions. Ces rencontres ont été organisées par des ONG de la région qui se consacrent à la question des droits de l'homme et à la défense de l'état de droit. Le fait que ces initiatives aient été particulièrement bien accueillies démontre que le documentaire aborde un sujet qui rencontre un écho particulier au sein de l'ex-Yougoslavie. Dans le cadre du Programme de sensibilisation, des copies du DVD ont également été envoyées à plus de 400 experts internationaux spécialisés dans différents domaines abordés dans le documentaire. De nombreuses demandes ont alors été adressées, provenant notamment d'établissements d'enseignement spécialisés dans le droit international, dans les situations d'après-conflit, dans les droits de l'homme,

dans les études de la condition des femmes, dans les études militaires et dans les sciences politiques, afin de pouvoir utiliser le documentaire dans le cadre de programmes d'études. Des copies ont par ailleurs été distribuées à de nombreux chercheurs de 3^e cycle universitaire et à des doctorants, si bien que le documentaire a pu être diffusé dans les milieux universitaires du monde entier. Afin d'atteindre un public plus large et de permettre au plus grand nombre de le voir, le Programme de sensibilisation a proposé le documentaire en français, en macédonien et en albanais.

Après avoir consacré une année entière à le présenter, le Programme de sensibilisation a mis le documentaire en ligne sur le site Internet du TPIY et sur YouTube, dans toutes les langues disponibles. Son lancement sur Internet l'a fait connaître à un public encore plus vaste. En assurant une si large diffusion du documentaire, le Programme de sensibilisation a non seulement permis au public de le voir sans restriction et gratuitement, mais il en a également garanti l'accès permanent longtemps après la fermeture du Tribunal.

DIALOGUE AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Les rencontres avec les victimes et le public sont en tête des priorités pour le Bureau du Procureur

Le Bureau du Procureur attache une importance toute particulière au dialogue avec les victimes. Au cours de ses missions en Bosnie-Herzégovine, le Procureur a rencontré des associations de victimes pour répondre à leurs interrogations.

Dans un entretien donné au magazine de Bosnie-Herzégovine Dani, le Procureur a fait la déclaration suivante :

« Lorsque je voyage dans la région, je suis frappé de constater que, malgré le nombre des affaires jugées à La Haye et les dépositions faites par les témoins dans le prétoire, de nombreux criminels de guerre condamnés sont encore considérés comme des héros au sein de leurs communautés. À mes yeux, les seuls héros de la guerre en ex-Yougoslavie sont les victimes et les témoins qui ont contribué au bon déroulement des enquêtes et des procès au fil des ans, très souvent alors qu'ils se trouvaient dans une situation personnelle difficile. Je rencontre régulièrement des organisations de victimes à Sarajevo ou à La Haye. Ces rencontres sont toujours les plus importantes, mais aussi les plus difficiles. Les plus importantes, parce que les victimes nous rappellent chaque jour pourquoi ce Tribunal a été créé. Mais aussi les plus difficiles parce que nous ne sommes pas toujours en mesure de répondre à leurs immenses attentes. »

Le Procureur a également rencontré des journalistes et des représentants d'ONG en visite au Tribunal sous l'égide du Programme de sensibilisation. Ces rencontres ont permis aux visiteurs de voir de plus près le travail du Bureau du Procureur. De nombreux représentants d'ONG étaient chargés de suivre les procès pour crimes de guerre dans



Serge Brammertz, Procureur du TPIY, a rencontré Munira Subašić, Présidente de l'association des Mères de Srebrenica.

Photo : Zoran Lešić

la région et ont fait part au Procureur de leur expérience acquise dans le cadre des poursuites engagées au niveau national à l'encontre d'accusés de rang subalterne.

Au cours de ses fréquentes rencontres avec les médias, les ONG et le grand public, le Procureur a communiqué des informations sur son travail, l'avancement des affaires en cours et des procédures d'appel, les critères et les procédures appliqués, et a aussi abordé des questions relatives aux poursuites engagées à l'échelle nationale. Le Procureur a également souligné l'importance et l'intérêt des travaux du Tribunal pour le renforcement de l'état de droit sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

HÉRITAGE DU TRIBUNAL : STRATÉGIE

Ouverture prochaine des centres d'information

Alors que le Tribunal s'apprête à fermer ses portes, l'accès permanent à ses très nombreux documents d'archives est une question déterminante, en particulier pour les populations des pays de l'ex-Yougoslavie.

Les centres d'information constituent un volet essentiel de la stratégie de transmission de l'héritage du Tribunal. Des exemplaires des documents publics du Tribunal y seront conservés lorsqu'il aura fermé ses portes.

L'idée de la création de ces centres est une initiative majeure prise par l'ONU en 2009. Le Juge Patrick Robinson, alors Président du TPIY, a pris la direction de ce projet et a chargé la juriste en chef des Chambres de mener une étude de faisabilité à ce sujet. De son côté, le Programme de sensibilisation a lancé des consultations et a préparé un rapport présentant les propositions de 68 ONG des pays de l'ex-Yougoslavie sur la question. Le rapport sur la faisabilité du projet a été envoyé au Conseil de sécurité de l'ONU, et celui du Programme de sensibilisation a été présenté à l'occasion d'une réunion intergouvernementale du Groupe de travail des centres d'information, organisée par le Président Robinson à Zagreb (Croatie), en juin 2011. C'est sur la base des idées exposées dans ces deux documents qu'est né le concept de centres d'information en sa forme actuelle.

Les gouvernements des pays de l'ex-Yougoslavie sont considérés comme les principaux acteurs des futurs centres d'information et, en novembre 2012, des représentants de ces gouvernements ont participé à deux réunions de coordination avec le TPIY et d'autres organismes de l'ONU, organisées par le Programme de sensibilisation à Sarajevo et à Zagreb.

Le maire de Sarajevo et des membres de la Présidence de Bosnie-Herzégovine ont fait des propositions concrètes à propos de l'ouverture de l'un de ces centres à la mairie de Sarajevo. Le membre serbe de la Présidence de Bosnie-Herzégovine a en outre exprimé son intérêt pour la création d'un tel centre à Banja Luka. Des difficultés logistiques et financières se poseront et devront être surmontées avant que ces centres ne soient finalement créés et il est à espérer que la communauté internationale sera disposée à apporter le soutien nécessaire à la concrétisation de ce projet.

L'idée de créer un centre d'information au sein de la faculté de droit de l'Université de Zagreb a été débattue à l'occasion d'une rencontre organisée à Zagreb avec le Ministre croate de la justice et différents intervenants internationaux.



Au fil des ans, le TPIY a pris soin d'archiver dans sa chambre forte des millions de pièces des dossiers.

Photo : Leslie Hondebrink-Hermer



Réunion de coordination des centres d'information organisée en novembre à Sarajevo.

ACTIVITÉS

Temps forts



Conférences à Sarajevo et à Zagreb sur l'héritage du Tribunal

En novembre 2012, le TPIY a organisé deux conférences, l'une en Bosnie-Herzégovine, l'autre en Croatie, dans le cadre des initiatives entreprises afin d'encourager le dialogue au sujet de son héritage dans les pays de l'ex-Yougoslavie.

Ces conférences ont donné l'occasion à plus de 300 participants de la région de discuter directement du rôle du TPIY et de son héritage dans la région. Ils ont notamment parlé de la contribution du Tribunal à la transition vers les juridictions internes, de son rôle pour aider les communautés à surmonter le conflit, et de l'intérêt que continuerait de revêtir l'héritage laissé par le Tribunal pour les personnes les plus directement concernées par ses activités, à savoir la population de l'ex-Yougoslavie.

débats variés et intenses sur des questions propres à chaque pays. Les questions soulevées à l'occasion de ces conférences, et les conclusions tirées, avaient trait à l'apport du TPIY à la définition des crimes internationaux en droit pénal interne. Il a aussi été dit combien il est important, pour l'avenir, que le Tribunal fasse en sorte que les communautés concernées puissent consulter ses documents publics.

Ces conférences ont été rendues possibles grâce au généreux soutien de l'Union européenne et des gouvernements des Pays-Bas et de la Confédération suisse.

Chaque conférence a invité à la tenue de



Des représentants de la région du Sandžak se rendent au Tribunal

En mars 2012, le Tribunal a reçu la visite d'un groupe de représentants des autorités municipales, de membres d'ONG et de représentants des médias de la région du Sandžak, dans le sud-ouest de la Serbie. Cette visite était financée par l'organisation hollandaise de la société civile IKV Pax Christi.

Les visiteurs ont assisté à une audience dans le cadre du procès dans l'affaire *Karadžić*, et ont eu un aperçu des travaux du Tribunal et de ses réalisations au cours de ces deux dernières décennies. Rada Pejić-Sremac, représentante du Programme de sensibilisation, a présenté une partie de la jurisprudence créée par le TPIY au fil des années, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles commises en temps de guerre. Elle a également exposé les mesures que prend le Tribunal pour que les victimes puissent témoigner en toute sécurité.

Les visiteurs ont posé de nombreuses questions sur un grand nombre de sujets, notamment la longueur et la complexité des procès devant le TPIY, les travaux du Programme de sensibilisation et la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal.

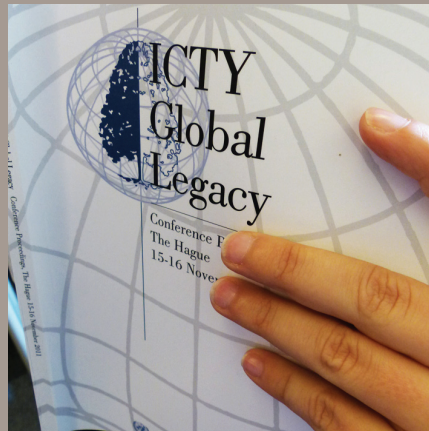


Photo : Leslie Handebrink-Hermer

Contexte général de l'héritage du TPIY

En 2012, le Programme de sensibilisation a publié deux versions (l'une en anglais et l'autre en bosniaque/croate/serbe) de l'ouvrage intitulé *ICTY Global Legacy*, qui rassemble les comptes rendus d'une conférence de deux jours organisée à La Haye en novembre 2011 par l'ancien Président, Patrick Robinson.

Cette conférence a permis d'explorer l'impact des activités du Tribunal sur le droit international humanitaire et sur les procédures pénales internationales, ainsi que la capacité de sa jurisprudence à préparer l'avenir de la justice internationale et à faire avancer les droits de l'homme. Plus de 350 personnes étaient réunies afin de partager leurs vues sur les sujets abordés, nomment de hauts responsables de l'ONU, de l'Union européenne et de gouvernements, ainsi que des universitaires, des membres de la société civile et des institutions judiciaires du monde entier. Nombre des personnes présentes venaient des pays de l'ex-Yougoslavie.

La tenue de cette conférence et la publication de l'ouvrage ont été rendues possibles grâce à la générosité des Gouvernements des Pays-Bas, du Luxembourg, de la Suisse et de la République de Corée, ainsi que de la municipalité de La Haye et de l'Open Society Justice Initiative.

Renforcement des capacités judiciaires

TRAVAILLER AVEC LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES DE LA RÉGION

Soutien aux institutions judiciaires des pays de l'ex-Yougoslavie



Photo : Leslie Hondebrink-Hermer

La Section d'administration et d'appui judiciaire et le Bureau du Procureur aident les institutions judiciaires de l'ex-Yougoslavie à juger les affaires de crimes de guerre.

En sa qualité de dépositaire des archives judiciaires du Tribunal, la Section d'administration et d'appui judiciaire est chargée de la conservation de l'ensemble des documents judiciaires et enregistrements audiovisuels et de tous les éléments de preuve, qui sont gardés en chambre forte. Elle joue un rôle à part entière dans le partage d'information en gérant les demandes d'assistance adressées par les États et en diffusant des documents auprès des tribunaux de la région, conformément aux décisions rendues par les Chambres. En 2012, la section a reçu près de 450 demandes d'assistance, provenant notamment de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie.

Le Bureau du Procureur possède une quantité importante de pièces relatives au conflit en ex Yougoslavie, notamment des déclarations de témoins, et des documents écrits, vidéo et audio. Il dispose de plus de neuf millions de pages de documents et offre aux parquets nationaux un accès par voie électronique à distance à de très nombreux documents non confidentiels. Le Bureau du Procureur répond en outre régulièrement à des demandes d'assistance adressées par des États et des organisations internationales lancés dans des enquêtes sur des affaires relatives à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité. Cette assistance contribue de façon importante à l'exercice des poursuites engagées par les parquets nationaux, notamment dans les pays de l'ex-Yougoslavie.

En 2012, le Bureau du Procureur a reçu au total 152 demandes d'assistance, adressées par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie, fournissant plus de

3 000 documents (près de 90 000 pages) et plus de 160 documents audio et vidéo.

Conformément au droit applicable, les documents fournis par le Bureau du Procureur peuvent être utilisés directement dans toutes les phases des procès pénaux menés devant les instances judiciaires nationales.

La Section d'administration et d'appui judiciaire et le Bureau du Procureur ont en outre facilité le transfert de savoir-faire dans les pays de l'ex-Yougoslavie en 2012, en organisant une série de présentations et de visites. Au cours de l'année 2012, la section a donné plusieurs présentations sur les fonctions des sections d'administration judiciaire. Destinées à des étudiants et des représentants des institutions judiciaires de l'ex-Yougoslavie. Ces présentations ont notamment porté sur les procédures judiciaires et l'utilisation des bases de données électroniques.

L'équipe chargée de la transition au sein du Bureau du Procureur a également facilité les visites de travail de membres des parquets des pays de l'ex-Yougoslavie. De telles rencontres sont extrêmement utiles car elles permettent aux procureurs nationaux de consulter directement les documents relatifs à leurs affaires et de s'entretenir à leur sujet avec des membres du Bureau du Procureur rompus à l'exercice des poursuites contre les auteurs de crimes de guerre.

Le transfert de savoir-faire et le partage des enseignements tirés constituent des volets importants du renforcement des capacités judiciaires. Des membres du Bureau du Procureur (juristes, enquêteurs et analystes) font ainsi régulièrement des exposés en ex-Yougoslavie devant des membres du parquet et des instances judiciaires, et abordent des questions juridiques et stratégiques concernant la poursuite des

auteurs de crimes de guerre.

Fort du succès des programmes existants, le Bureau du Procureur explore actuellement d'autres pistes pour assurer le transfert, aux parquets régionaux, de ses compétences en matière de poursuites de crimes de guerre. En particulier, dans le cadre de la transmission de son héritage, il a entrepris l'élaboration d'un guide pour la poursuite des auteurs de violences sexuelles destiné, dans un premier temps, aux juristes des pays de l'ex-Yougoslavie, puis à tous les acteurs de la justice pénale internationale. Ce guide, facile à utiliser et conçu pour répondre aux

besoins des juristes, recensera les meilleures pratiques du Bureau du Procureur et les enseignements tirés de la poursuite des auteurs de violences sexuelles. L'ONU Femmes a exprimé son intérêt pour le projet et étudie actuellement différentes possibilités de financement pour soutenir les activités du Bureau du Procureur.

Ces activités garantissent la continuation des poursuites engagées par les juridictions nationales à l'encontre des auteurs de crimes de guerre, lesquelles constituent une étape importante qui se prolongera après que le Tribunal aura mené à bien son mandat.

ÉTROITE COLLABORATION ENTRE LE BUREAU DU PROCUREUR ET LES PARQUETS RÉGIONAUX Un échange d'informations efficace



Des procureurs de liaison de Bosnie-Herzégovine, de Serbie et de Croatie travaillent dans l'équipe chargée de la transition au sein du Bureau du Procureur à La Haye et servent de lien direct avec leurs bureaux dans la région.

En juin 2009, le Bureau du Procureur a entamé, avec le soutien financier de la Commission européenne, un programme dans lequel les procureurs de liaison de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie travaillent avec l'équipe chargée de la transition au sein du Bureau du Procureur à La Haye. Ce projet est entré dans sa quatrième année.

Pendant leur séjour à La Haye, les procureurs de liaison continuent à travailler pour leurs parquets respectifs et servent de points de contact pour les autres procureurs des parquets de toute la région. Se trouver sur place leur permet d'avoir facilement accès à tous les documents dont ils ont besoin pour les enquêtes menées à l'échelon national. Ces procureurs acquièrent des connaissances sur les techniques de recherche et les méthodes de recherche et d'analyse juridiques utilisées par les fonctionnaires du TPIY. Ils travaillent directement avec les procureurs et les enquêteurs dans le cadre d'affaires précises jugées par le TPIY. Leurs échanges avec les membres du Bureau du Procureur favorisent le partage d'idées et l'établissement d'une entente et d'une mémoire communes.

Les avantages sont réciproques, dans la mesure où les procureurs de liaison apportent souvent leur aide aux équipes du Procureur, et où ils servent de relais direct avec leurs bureaux dans la région pour favoriser la circulation rapide et efficace des informations. L'équipe chargée de la transition au sein du Bureau du Procureur, leur fournit une formation, une assistance technique et des orientations d'ordre général, et contribue de façon significative à l'instruction des affaires par les juridictions nationales de l'ex-Yougoslavie.

Outre ses propres efforts en matière de renforcement des capacités judiciaires, le Bureau du Procureur soutient également d'autres actions régionales telles que la signature de différents accords et protocoles par les parquets régionaux, visant à améliorer la coopération entre les parquets de l'ex-Yougoslavie, entraînant des effets positifs sur les procès pour crimes de guerre menés dans la région.

PROGRAMMES DE SENSIBILISATION DESTINÉ AU PUBLIC ET APPUI JURIDIQUE EN BOSNIE-HERZEGOVINE Expliquer le travail du Programme de sensibilisation

Almir Alić, de l'antenne du Tribunal à Sarajevo, a présenté les efforts déployés par le Programme de sensibilisation dans l'ensemble des pays de l'ex-Yougoslavie, dans le cadre de la conférence sur les programmes de sensibilisation et l'appui juridique en Bosnie-Herzégovine, organisée à Sarajevo au mois de septembre. La conférence a réuni des représentants des instances judiciaires de Bosnie-Herzégovine, d'associations de victimes, d'ONG et de diverses organisations internationales. Ont été présentés les résultats des recherches menées conjointement pendant deux ans par l'Université de Cambridge et l'ONG suisse TRIAL, pour permettre à la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine d'obtenir un appui juridique et de l'aide en matière de sensibilisation.

Expliquant l'importance cruciale du Programme de sensibilisation dans les relations entre le TPIY et les pays de la région, Almir Alić a décrit comment le Programme s'adresse à la société toute entière, qu'il s'agisse des simples citoyens, des étudiants, des responsables politiques ou des victimes.

Les participants étaient particulièrement intéressés par les séries de présentations données dans les lycées et par les débats publics organisés dans certaines des communautés de Bosnie les plus touchées par les crimes de guerre. Il a expliqué à l'assistance que, tout en s'efforçant de faire connaître les travaux et réalisations d'une institution judiciaire éloignée de la population de la région, le Programme de sensibilisation œuvre pour faire entendre la voix des victimes, non seulement dans les salles d'audience du Tribunal, mais aussi dans toutes les communautés locales.



Almir Alić, représentant du Greffe à Sarajevo, présente aux participants à la conférence la stratégie et les projets du Programme de sensibilisation du TPIY.

Alors qu'il existe un besoin impérieux de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation concernant les procès pour crimes de guerre engagés en Bosnie-Herzégovine, il était important d'être informé des travaux innovants et ambitieux menés par l'antenne du TPIY à Sarajevo.

Alex Jeffrey, Université de Cambridge (Royaume-Uni)

Annexes

Annexe I : Statistiques

Annexe II : Informations financières

**Annexe III : Équipe du Programme
de sensibilisation
et coordonnées**

Statistiques

Documents d'information du Programme de sensibilisation

ICTY Global Legacy/ Globalno naslijeđe MKSJ

4 000



Inside the Tribunal DVD
en albanais et en macédonien

200



Annual Outreach Report 2011/
Godišnji izveštaj Outreach Programa MKSJ-a 2011./
Programme de sensibilisation du TPIY -
Rapport annuel 2011

1 000



Programme de sensibilisation : visites

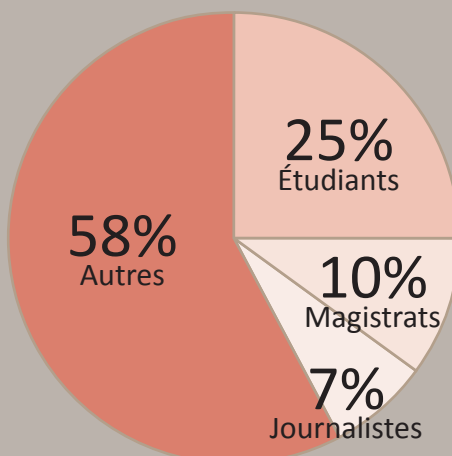
157

visiteurs de l'ex-Yougoslavie se sont
rendus au Tribunal en 2012

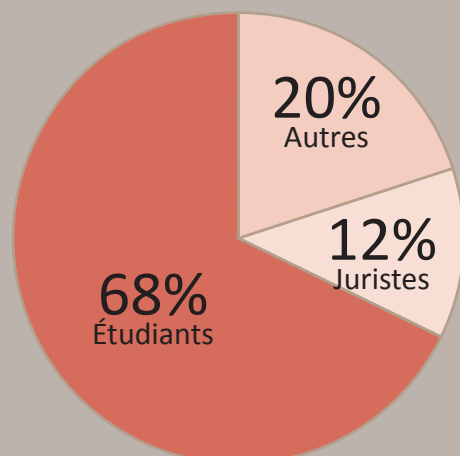
9 063

autres visiteurs sont venus
du monde entier

VISITEURS DE L'EX-YOUGOSLAVIE



VISITES PÉDAGOGIQUES



Statistiques

Activités de sensibilisation auprès des médias

CONFÉRENCES UNIVERSITAIRES	PRÉSENTATIONS DANS DES LYCÉES	NOMBRE D'ÉTUDIANTS
30	50	3 422

Conférences universitaires

	ÉTUDIANTS	CONFÉRENCES
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	426	7
BOSNIE-HERZÉGOVINE	345	9
CROATIE	320	5
KOSOVO	285	3
SERBIE	205	4
MONTÉNÉGRO	70	2
TOTAL	1 651	30

Présentations dans des lycées

	ÉTUDIANTS	PRÉSENTATIONS
CROATIE	600	15
KOSOVO	488	15
BOSNIE-HERZÉGOVINE	428	15
SERBIE	255	5
TOTAL	1 771	50

Médias

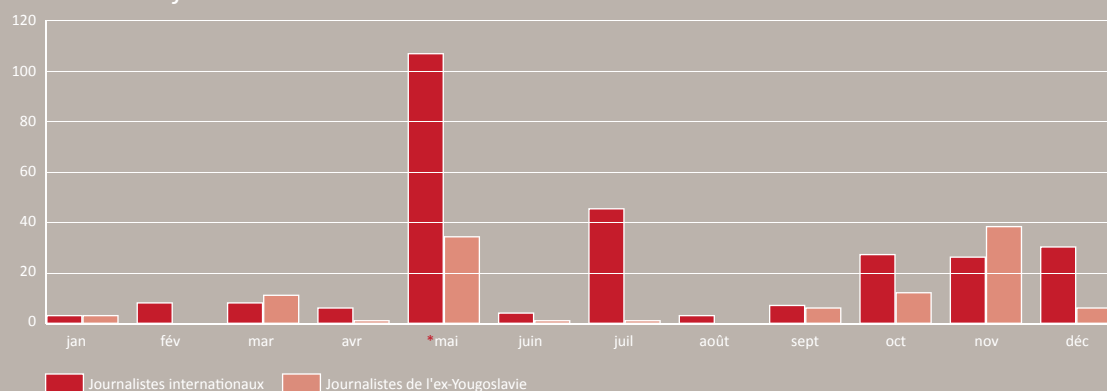
116

communiqués de presse et avis à la
presse parus en 2012

39

points presse ont eu lieu en 2012

Visites de journalistes



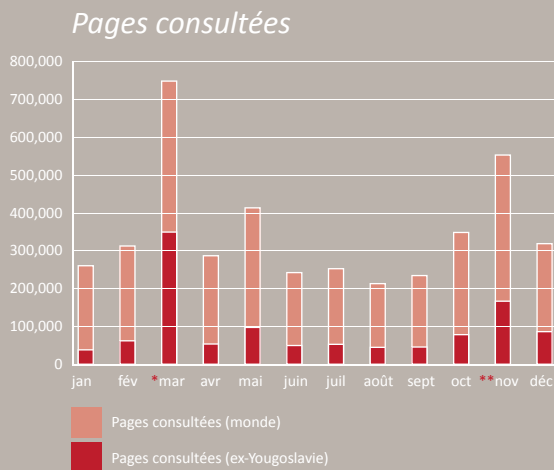
* Procès *Mladić* : déclaration liminaire du Procureur

Statistiques

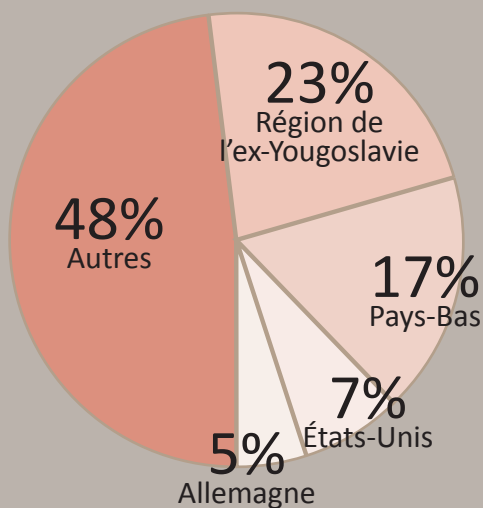
Site Internet

4 203 899

pages consultées en 2012



- * Affaire Šešelj : réquisitoire et plaidoirie.
- ** Prononcé de l'arrêt dans l'affaire des généraux croates Ante Gotovina et Mladen Markač.

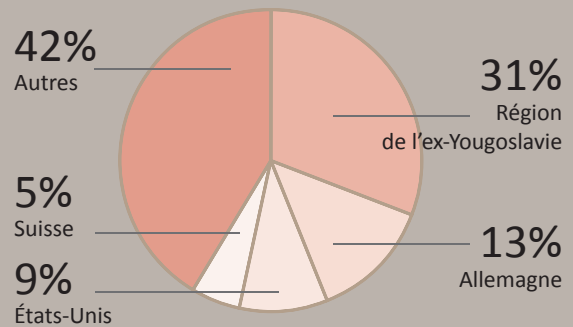


Médias sociaux

YouTube

664 365

vues en 2012

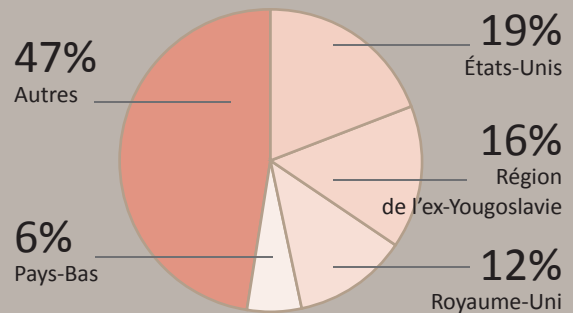


Twitter

1 685

inscrits en 2012

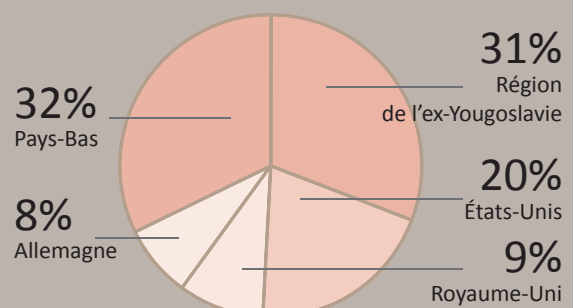
Nombre total actuel d'inscrits 4 536.



Facebook

1 092

« J'aime » en 2012 (mai à décembre)



Informations financières

Le Programme de sensibilisation ne faisant pas partie du budget du Tribunal, son existence et ses activités dépendent de financements externes.

Le soutien de l'Union européenne est depuis longtemps le plus généreux et le plus constant. Son estimable contribution a permis le fonctionnement continu du Programme de sensibilisation jusqu'à la fin de l'année 2012. Le Programme de sensibilisation a également bénéficié de dons provenant d'autorités nationales, notamment de la Finlande qui a généreusement soutenu les projets éducatifs pour la jeunesse. Ces derniers ont débuté en 2011 et se sont poursuivis pendant toute l'année 2012. Les autorités néerlandaises et suisses, ainsi que l'Union européenne, ont en outre parrainé les conférences sur l'héritage du Tribunal organisées en ex-Yougoslavie en novembre 2012.

Le Programme de sensibilisation a demandé d'autres fonds pour mener à bien certains projets spécifiques envisagés pour l'avenir. Conformément à la résolution 65/253, adoptée le 24 décembre 2010 par l'Assemblée générale et dans laquelle celle-ci a réaffirmé l'importance de mettre en œuvre un programme de sensibilisation efficace et a engagé le Secrétaire général à continuer de chercher les moyens de recueillir des contributions volontaires suffisantes, le Tribunal sollicitera l'aide des États et d'autres donateurs dans les mois à venir.

Vue d'ensemble du budget du Programme de sensibilisation pour l'année 2012

Union européenne	Frais de fonctionnement/coût des activités	\$ 1 168 200*
Autorités finlandaises	Projets éducatifs pour la jeunesse – Phase I (2011/12)	\$ 23 700*
Autorités finlandaises	Projets éducatifs pour la jeunesse – Phase II (2012/13)	\$ 35 800*
Autorités suisses	Conférence en ex-Yougoslavie sur l'héritage du TPIY, 2012	\$ 21 016
Autorités néerlandaises	Conférence en ex-Yougoslavie sur l'héritage du TPIY, 2012	\$ 40 660

* Ces contributions couvrent une période de deux ans.

Équipe

Bureau de La Haye



Nerma Jelačić
Chef du Service de
Communication



Magdalena Spalińska
Porte-parole du Greffe
et des Chambres



Helena Eggleston
Fonctionnaire adjointe
chargée de l'information



Petar Finci
Assistant hors classe
chargé de l'information



Petar Dubljević
Traducteur
BCS



Rada Pejić-Sremac
Assistante aux réseaux
d'information



Jan Kralt
Assistant
d'information



Stephen Coulson
Réalisateur audiovisuel/
Monteur

Antenne de Sarajevo



Almir Alić
Attaché
de liaison



Ernesa Ademagić
Assistante
d'information



Christopher Fry
Attaché
de liaison



Klara Dokmanović
Assistante
d'information

Antenne de Zagreb

Antenne de Belgrade



Morgiana Brading
Attachée
de liaison



Goran Georgijev
Assistant
d'information



Shkëlzen Dhomi
Assistant d'information
et de sensibilisation

Antenne de Priština



Saranda Krasniqi
Assistante
administrative

Coordonnées

Suivez-nous sur



youtube.com/ICTYtv



twitter.com/ictynews



facebook.com/ICTYMKSJ

www.icty.org

La Haye

Churchillplein 1, 2517 JW La Haye, Pays-Bas
BP 13888, 2501 EW La Haye, Pays-Bas
Tel : +31 (0)70 512 5409, 8632
Fax : +31 (0)70 512 8953
Courriel : outreach@icty.org

Sarajevo

Fra Anđela Zvizdovića 1 t.A
P.O. Box 370
71000 Sarajevo, Bosnie-Herzégovine
Tel : +387 (0)33 568 530
Fax : +387 (0)33 568 547
Courriel : sarajevo-outreach@un.org

Zagreb

Ilica 207
10001 Zagreb, Croatie
Tel : +385 (0)1 390 8869
Fax : +385 (0)1 390 8846
Courriel : zagreb-outreach@un.org
(Fermeture du bureau fin 2012)

Belgrade

Jevrema Grujića 11
11000 Belgrade, Serbie
Tel : +381 (0)11 306 5467
Fax : +381 (0)11 306 6090
Courriel : belgrade-outreach@un.org

Priština

UNMIK Headquarters – TSS Compound
ICTY Field Office Cobe 5 Office 1, Industrial Zone
Pristina 10000, Kosovo
Tel : +381 38 504 604 4101
Fax : +381 38 504 604 ext. 4536
Courriel : pristina-outreach@un.org
(Fermeture du bureau fin 2012)



Le Programme de sensibilisation bénéficie
du généreux soutien de l'Union européenne.

www.icty.org